



40 rue de Fontenelle – 78160 Marly-le-Roi
Tél : 01 61 30 01 93 – contact@terre-elec.fr
SIRET : 827 459 611 00014 – TVA : FR47 827459611 – RCS Versailles

CONDITIONS D'INTERVENTION – DÉPANNAGE

Forfait dépannage (1 heure)

134,64 € HT – TVA 10 % – 148,10 € TTC.

Ce forfait comprend le déplacement ainsi que la première heure d'intervention. Il est dû intégralement, quelle que soit la durée effective de présence du technicien.

Temps supplémentaire au-delà de la première heure (par technicien)

32 € HT – 35,20 € TTC par demi-heure supplémentaire entamée.

Conditions complémentaires

Le matériel, les pièces et fournitures nécessaires à la réparation sont facturés en supplément. Si la panne ne peut être résolue immédiatement et nécessite l'établissement d'un devis complémentaire, le montant du forfait diagnostic restera dû. Un rapport de diagnostic sera mentionné sur la facture.

Nature juridique de la prestation

La recherche de panne constitue une obligation de moyens et non de résultat. Le règlement du forfait diagnostic est dû même si la panne n'est pas immédiatement réparée.

Sécurité de l'installation

En cas d'identification d'un défaut présentant un risque électrique, le technicien pourra procéder à l'isolement ou à la consignation du circuit concerné. Toute demande de remise sous tension sans réparation préalable engage la responsabilité exclusive du client quant aux conséquences pouvant en résulter, notamment en cas d'incident ou de sinistre.

Exécution immédiate

Le client demande expressément l'exécution immédiate de la prestation de dépannage et renonce à tout délai de rétractation.

BON POUR ACCORD AVANT INTERVENTION

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'intervention ci-dessus, accepter les modalités tarifaires et demander l'exécution immédiate du dépannage.

SYNDIC / GESTIONNAIRE :

Nom de la société : _____

Nom du représentant : _____

RÉSIDENCE CONCERNÉE :

Nom de la résidence : _____

Adresse : _____

Référence dossier / OS : _____

Date : _____

Cachet + Signature précédée de la mention manuscrite :

"Lu et approuvé, bon pour accord"